

**COMMUNIQUE
DE PRESSE**
du 10 novembre 2008

De meilleures chances pour tous les élèves

Le concordat HarmoS permet une harmonisation des structures scolaires dans toute la Suisse et une plus-value pédagogique décisive, sans rien enlever de la responsabilité éducative des parents. Mais il a besoin pour cela d'un clair soutien du corps électoral le 30 novembre 2008 dans les cantons des Grisons, de St-Gall, de Thurgovie et de Zürich.

Le 21 mai 2006, le peuple suisse a accepté un nouvel article constitutionnel sur la formation avec 86 pour cent des voix et a chargé les cantons d'harmoniser l'école primaire au niveau national. Le concordat HarmoS de la CDIP répond à cette exigence constitutionnelle. Les différences criantes de l'offre éducative des communes et des cantons doivent être aplanies pour tenir compte de la mobilité grandissante de la population et améliorer l'égalité des chances dans l'enseignement. Lui apportent solennellement leur soutien, LCH (faîtière suisse des enseignants), le SER (syndicat des enseignants romands), le SSP (Syndicat des services publics) et l'USS (Union syndicale suisse), auxquels se joint economiesuisse (la fédération des entreprises suisses).

HarmoS ne permet pas seulement l'harmonisation des structures scolaires en rendant les 2 années préscolaires obligatoires, avec des plans d'étude unifiés par régions linguistiques, avec l'extension des structures de jour, il apporte encore une plus-value pédagogique décisive. La définition de modèles de compétence pour toutes les branches, la formulation de standards de base (des compétences doivent être atteintes, par degré scolaire, obligatoirement par tous les élèves) seront garants d'une plus grande égalité des chances, soulignent les responsables de LCH. A cette évolution sont aussi liés un meilleur équipement des personnels enseignants et des

écoles, avec des heures de préparation et de concertation, avec des moyens d'enseignement adéquats et des instruments d'évaluation ainsi qu'une formation didactique de haut niveau.

On peut apprendre de la Romandie : le SER s'est impliqué avec succès pour l'obtention d'un concordat romand, lequel reprend les buts d'HarmoS et pousse la coordination encore plus loin, par exemple aux moyens d'enseignement et aux ressources. En outre, la Romandie dispose déjà d'un programme d'études linguistique-régional qui définit une grille-horaire en pourcentage pour chaque domaine d'enseignement et vise ainsi à une harmonisation de l'offre éducative des cantons.

Economiesuisse attire l'attention sur le manque actuel de visibilité comparative de l'efficacité scolaire et le danger qui lui est lié que des efficacités identiques soient estimées très diversement selon les cantons ou même les régions. Du point de vue de la promotion et du passage dans les écoles subséquentes, du choix des stagiaires à former en entreprise, c'est problématique. HarmoS améliore la transparence des résultats des élèves, permet une plus grande égalité des chances et une utilisation plus effective des talents.

Le facteur déterminant qui promeut l'égalité des chances, avant tout pour les enfants issus de l'immigration, est l'extension de la prise en charge complémentaire à la famille selon le SSP. Au sein d'institutions parascolaires de haute qualité avec du personnel en suffisance et bien formé, les enfants peuvent élargir leur horizon dans des groupes et améliorer de façon décisive leurs chances initiales pour l'école. HarmoS crée pour les femmes professionnellement actives les offres de prises en charge attendues depuis longtemps, et ce, sans que la responsabilité éducative incombe pour autant à l'Etat, souligne l'USS, qui insiste dans le même temps sur l'importance du fait que ces offres doivent rester facultatives.

Ainsi, les faïtières du corps enseignant, du monde économique et du monde du travail appellent les électrices et les électeurs des cantons des Grisons, de St-Gall, de Thurgovie et de Zürich à soutenir le concordat d'HarmoS le 30 novembre 2008.

Contact :
Georges Pasquier, président SER, 078 686 68 12

Adresses de contact pour des renseignements:



Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer LCH
Beat W. Zemp, Zentralpräsident LCH
T: +41 61 903 95 85, E: beat.w.zemp@lch.ch

Dr. Anton Strittmatter, Leiter Pädagogische Arbeitsstelle LCH
T: +41 32 341 55 01, E: a.strittmatter@lch.ch



VPOD Bildung, Erziehung
Regina Stauffer, Präsidentin Kommission Bildung Erziehung
Wissenschaft
T: +41 44 266 52 52, E: Regina.stauffer@bluewin.ch



Professor Rudolf Minsch, Geschäftsleitungsmitglied economiesuisse
T: + 41 44 421 35 35
E: rudolf.minsch@economiesuisse.ch



Peter Sigerist, Zentralsekretär Ressort Bildung des Schweiz.
Gewerkschaftsbundes
T: +41 31 377 01 23
E: peter.sigerist@sgb.ch

Association faïtière des enseignantes et des enseignants suisses (LCH)

HarmoS – le concordat de politique éducative le plus important depuis 30 ans !

Lorsqu'on pose une question sur le système éducatif suisse, on obtient presque systématiquement la même réponse stéréotypée : „Il n'y a pas de réponse à cette question, celui-ci étant trop divergeant de Canton à Canton.“ La Suisse s'offre le luxe de composer avec 26 systèmes éducatifs différents pour un seul territoire ne représentant en superficie qu'à peine plus de la moitié du land allemand de Bavière. Il ne faut donc pas s'étonner si le fameux „Kantönligeist“, l'„Esprit Cantonal“ typiquement suisse, est depuis si longtemps si justement critiqué et si le Peuple suisse a approuvé à une grande majorité les nouveaux articles sur l'Éducation dans la constitution le 21 mai 2006. Le concordat HarmoS de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) souhaite à présent mettre ce devoir constitutionnel en pratique pour une meilleure coordination et une meilleure harmonisation dans le système éducatif suisse.

La Association faïtière des enseignantes et des enseignants suisses (LCH) soutient depuis longtemps les aspirations à une coordination scolaire plus effective. Le Syndicat des Enseignants Romands(SER) et le Syndicat des services publics (SSP) optent clairement pour la mise en pratique du Concordat HarmoS. Les différences percutantes en matière d'offre éducative scolaire des communes et des cantons doivent être rééquilibrées pour tenir compte de la mobilité accrue de la population et améliorer l'égalité des chances dans le système éducatif. C'est pourquoi les confédérations du monde du travail et de l'économie aspirent à la mise en place de ce Concordat le plus important en matière éducative depuis 30 ans.

HarmoS n'apporte pas seulement un éclaircissement sur le devoir éducatif et une adaptation des structures scolaires aux écoles élémentaires de Suisse. En instaurant des modèles de compétences et des standards de base, HarmoS représente sur le plan pédagogique un jalon de référence pour les écoles élémentaires. Avec le développement commun de programmes scolaires de langue régionale, les synergies doivent être utilisées. Les mathématiques enseignées dans une école de Bâle ne diffèrent pas foncièrement de celles enseignées à Zurich. C'est pourquoi les supports et les programmes d'enseignement doivent être ajustés aux standards éducatifs déterminés par HarmoS. L'encouragement plus précoce des enfants, ainsi que le développement des offres pédagogiques dans les structures d'accueil des enfants sont particulièrement importants. La Suisse se situe loin derrière les pays les plus performants de l'UE. Cela doit changer et changera grâce à HarmoS.

Les référendums cantonaux contre HarmoS provoquent l'incompréhension de la majorité des professeurs. Le combat contre une prétendue „centralisation du système éducatif“ par le Concordat d'HarmoS ne résoud pas le moindre problème actuel de la Suisse en matière éducative ; il constitue tout au plus une entrave au devoir constitutionnel d'harmonisation scolaire et aux progrès pédagogiques absolument nécessaires.

C'est pourquoi les confédérations des professeurs, du monde de l'économie et du travail appellent les votants des cantons de GR, SG, TG et de ZH, à soutenir le Concordat de HarmoS le 30 novembre 2008.

Zurich, le 10 novembre 2008

Beat W. Zemp, président général de LCH
T +41 61 903 95 85
E beat.w.zemp@lch.ch

Association faïtière des enseignantes et des enseignants suisses (LCH)

HarmoS représente une grande chance pédagogique

Les controverses au sujet de la coordination et des structures scolaires font malheureusement oublier que le concordat HarmoS est un programme pédagogique très ambitieux : il s'agit d'une profession de foi en faveur de programmes nouveaux se basant sur les langues régionales et en faveur de l'amélioration des conditions de travail entre les enseignants et les apprenants, afin de résoudre à long terme des problèmes pesants actuels. HarmoS fixe des objectifs de formation pour tous les domaines sous forme de descriptions de compétences. L'idée s'appuie sur l'exemple du portfolio linguistique européen qui a fait ses preuves en pratique. La description des acquis, du niveau d'apprentissage atteint par compétence et des niveaux suivants à atteindre doit être claire pour tous. Pour les compétences importantes, un standard de base est établi qui retient les capacités obligatoires à atteindre par niveau scolaire, et, si possible, par tous les élèves. Les 10 à 20 pour cent d'"analphabètes", qui, selon l'étude PISA n'atteignent pas le niveau élémentaire doivent appartenir au passé. Les autres objectifs poursuivis en classe sont, selon les dons et performances de chacun des enfants et adolescents bien plus élevés. La confédération des professeurs suisses (LCH) ne partage pas l'idée qu'un nivelage par le bas soit visé. Les professeurs souhaitent poser de hautes exigences et tirer le meilleur possible des élèves. En outre, il faudra définir à l'avenir les niveaux à atteindre pour passer par exemple dans une école secondaire, au lycée ou dans certains établissements d'apprentissage professionnel. La mise en pratique de cette pédagogie ambitieuse d'encouragement et d'exigence nécessite bien entendu la préparation correspondante des enseignants et des écoles, celle du temps nécessaire aux préparations et aux concertations, celle des supports scolaires adaptés et des instruments de diagnostic, ainsi que celle d'une formation didactique très spécialisée des enseignants. Toutes ces exigences se trouvent réunies dans le concordat HarmoS.

Les catalogues de description des compétences fournissent de surcroît une langue intercantonale normée devant permettre de communiquer clairement sur les compétences travaillées. Des portfolios correspondants et un système de notation actuels doivent enfin permettre de sortir d'une voie sans issue.

Zurich, le 10 novembre 2008

Dr. Anton Strittmatter, directeur du bureau de travail pédagogique de LCH
T +41 32 341 55 01
E a.strittmatter@lch.ch

HarmoS – Enfin une harmonisation au niveau national

Les comparaisons entre Suisse alémanique et Suisse romande ne sont pas toujours favorables à la Suisse romande. Il est par contre un domaine où les Welsches peuvent se vanter d'avoir un peu d'avance, c'est sur le chemin de l'harmonisation des systèmes éducatifs cantonaux. L'association romande des enseignants (aujourd'hui SER, Syndicat des Enseignants Romands) a été créée en 1864 et n'a cessé depuis de travailler à cette harmonisation. Son 30ème congrès en 1962 a même produit un rapport intitulé « Vers une école romande ». La même année la Conférence des chefs de départements a pris le relais.

Depuis, on a vu se mettre en place une harmonisation des plans d'étude ; des moyens d'enseignement communs en mathématique, puis en français ; un Institut de recherche et de documentation pédagogique ; une déclaration politique solennelle sur les objectifs de l'école et un plan d'étude cadre.

Cette année 2008 voit aussi l'aboutissement d'une « Convention scolaire romande » (soumise à l'approbation des cantons en même temps qu'HarmoS), qui va permettre au niveau de la région linguistique la mise en œuvre des objectifs d'HarmoS, l'élargissement de la coordination aux moyens d'enseignement, aux ressources et à la formation, et surtout, l'adoption d'un plan d'étude commun aux sept cantons romands : le plan d'étude romand (PER).

Le PER est la résultante de la volonté de trois cantons, auxquels se sont joints petit à petit les autres, du travail de plus de deux cents participants issus de toute la Romandie, de l'apport de ce qui avait été réalisé pour le plan cadre et de l'élaboration en amont de certains plans d'étude cantonaux. Il est articulé en cinq domaines disciplinaires et un domaine de formation générale, sur les trois cycles d'apprentissage prévus par HarmoS. Il décrit les atteintes des élèves sur plusieurs niveaux selon les domaines. La coordination avec les futurs standards d'HarmoS reste à étudier, mais semble réalisable, de même que celle avec le portfolio des langues.

En consultation jusqu'à fin novembre, le PER a été soumis à cinq experts, qui reconnaissent la qualité des documents, la solidité des bases, la cohérence et la rigueur du projet. Une version informatique a été élaborée. Le PER, les rapports des experts, la déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 sont à disposition sur le site www.ciip.ch et la version informatique est en ligne à l'adresse www.consultation-per.ch.

Pour le syndicat des enseignants romands (SER), la convention scolaire romande et le PER sont l'aboutissement de plus de quarante ans de lutte pour une meilleure coordination. HarmoS, c'est l'espoir d'une harmonisation, mais au niveau national cette fois. Comme LCH et avec LCH, le SER soutient et accompagne cette volonté politique qui est dans la droite ligne de ce pourquoi il a toujours lutté. Une harmonisation intercantonale, c'est difficile, parfois très difficile, mais c'est toujours payant et en Suisse romande on a pu le prouver plus d'une fois.

Le SER a salué la volonté populaire clairement exprimée dans la votation sur les articles constitutionnels ; il ne peut que souhaiter que cette volonté soit la même au moment de la concrétisation de cette harmonisation.

Georges Pasquier, Président SER

Conférence de presse du 10 novembre 2008 concernant le projet HarmoS

Améliorer l'égalité des chances grâce à une scolarisation plus précoce et grâce aux structures d'accueil extrafamilial pour enfants

Regina Stauffer

Vice-présidente du Syndicat suisse des services publics ssp, présidente de la Commission fédérative formation éducation et recherche

Maîtresse enfantine

Depuis de nombreuses années, le ssp s'engage en faveur d'une scolarisation plus précoce, car cette mesure favorise l'intégration et l'égalité des chances. Aujourd'hui, dans les cantons où la fréquentation de l'école enfantine sur deux ans est facultative, ce sont surtout les enfants aux chances de formation limitées qui ne peuvent utiliser cette offre. C'est pourquoi l'obligation de la scolarisation plus précoce améliore les conditions initiales du parcours scolaire de ces enfants. En outre, le fait d'abaisser l'âge du début de la scolarisation s'accorde avec les résultats des plus récentes études consacrées à l'apprentissage au cours de la petite enfance.

Un autre facteur central, qui favorise avant tout l'égalité des chances des enfants issus de la migration, est le développement des structures d'accueil extrafamilial pour enfants. Dans des lieux d'accueil de haute qualité et disposant de suffisamment de personnel bien formé, les enfants ont la possibilité d'élargir leur horizon et d'améliorer de manière décisive leurs chances de formation initiales lorsqu'ils débutent l'école.

L'obligation de fréquenter l'école enfantine dès l'âge de 4 ans ne crée pas une situation où l'on demanderait trop à l'enfant. Dans les cantons de Zurich et de Saint-Gall, la fréquentation du jardin d'enfants pendant deux années est déjà obligatoire, comme d'ailleurs dans d'autres cantons. Et dans le canton de Zurich, les parents ont aussi déjà la possibilité d'inscrire à l'école enfantine facultative les enfants qui ont atteint l'âge de 4 ans avant le 31 juillet. Beaucoup de parents profitent de cette réglementation et le personnel enseignant des écoles enfantines a déjà de l'expérience dans la scolarisation d'enfants plus jeunes. Bien évidemment, le fait de passer une matinée dans un groupe peut s'avérer trop pénible pour certains enfants. Mais souvent, cela ne dépend pas de l'âge, car les enfants n'ont pas tous la même facilité à se détacher de leur famille. Or le fait de soutenir les enfants dans ce processus fait partie des tâches du personnel enseignant des écoles enfantines. Bien évidemment, ce travail, comme l'ensemble de l'enseignement préscolaire, s'effectue en tenant compte de l'âge de l'enfant. Et les parents ont la possibilité, d'entente avec les enseignant-e-s, de demander un report de la scolarisation obligatoire, comme c'est déjà le cas aujourd'hui lorsque l'enfant n'a pas encore la maturité nécessaire.

Dans plusieurs cantons, l'obligation de suivre le cycle préscolaire signifie que ce dernier sera dorénavant réglementé au niveau cantonal et intégré dans l'école obligatoire. Cette mesure permet dans bon nombre de cas de mieux harmoniser le passage de l'école enfantine à l'école primaire. Et, bien entendu, elle est bénéfique pour les enfants.

Malheureusement, le concordat HarmoS ne se réfère pas explicitement au droit humain qu'est le droit à l'éducation, bien que la Suisse se soit engagée à appliquer ce droit. Cependant, la scolarisation précoce équivaut de fait à l'extension de ce droit, parce qu'elle permet à tous les enfants, y compris à ceux qui n'ont pas de statut de séjour légal, de fréquenter l'école enfantine.

HarmoS : améliorer la qualité du système scolaire pour le bien de l'économie

L'harmonisation intercantonale de l'école obligatoire par le concordat HarmoS pose les bases d'une augmentation de la transparence et de la comparabilité des écoles obligatoires. Elle améliorerait la qualité de l'enseignement et la mobilité professionnelle des parents.

A l'heure actuelle, les structures scolaires des 26 cantons présentent parfois de grandes différences et sont donc difficiles à comparer. Afin de pouvoir identifier et supprimer les défauts du système, nous devons mieux évaluer et mesurer les performances scolaires. Cela suppose la transparence et la comparabilité à l'échelle de la Suisse. C'est le seul moyen d'instaurer une concurrence qui maximise la qualité des différentes offres de formation.

La scolarité obligatoire pose des bases fondamentales pour la réussite sociale et professionnelle future. L'économie a besoin d'un système scolaire de qualité élevée, capable d'identifier et de supprimer ses défaillances à temps. HarmoS y contribue dans une large mesure.

En raison de la faible comparabilité des performances scolaires, il peut arriver que des performances identiques soient évaluées différemment d'un canton à un autre ou d'une région à une autre. Cela se révèle problématique pour la sélection des élèves lors du passage au degré suivant et pour le choix des apprentis par les entreprises. La transparence accrue des performances scolaires améliore l'égalité des chances et permet une utilisation plus efficace des aptitudes des individus.

La diversité des systèmes scolaires entrave aussi la mobilité géographique. Le passage d'un système scolaire cantonal à un autre comporte souvent des difficultés considérables. Il n'est donc pas étonnant qu'entre 1995 et 2000 seulement 6 % environ des personnes ayant des enfants de moins de 17 ans ont déménagé dans un autre canton. Le fait que l'école soit un obstacle à la mobilité complique les changements d'emploi des parents.

La situation actuelle ne tient pas suffisamment compte du fait que de plus en plus, les deux personnes d'un couple travaillent. L'économie a besoin de ces collaborateurs, en particulier au vu de l'évolution démographique. HarmoS améliore sur plusieurs points la situation des parents qui travaillent. Les horaires fixes et les offres de prise en charge des enfants en dehors des heures de classe, volontaires et payantes, permettent de mieux concilier la vie professionnelle et familiale.

Pour toutes ces raisons, l'économie soutient fermement l'article constitutionnel sur l'harmonisation du système scolaire helvétique. Aussi est-il logique de soutenir HarmoS. Le concordat met en œuvre le mandat constitutionnel sans se mêler de trop près des affaires cantonales. Accepter HarmoS, ce n'est pas signer un chèque en blanc pour des dépenses supplémentaires ou une bureaucratie excessive.

Pour tous renseignements :

Rudolf Minsch, membre de la direction d'économiesuisse, tél. 044 421 35 35

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 10 NOVEMBRE 2008

HarmoS : bénin mais nécessaire

Peter Sigerist, secrétaire central de l'Union syndicale suisse, responsable de la formation

HarmoS est bénin

Aujourd'hui déjà, 86 pour cent des enfants vont à l'école enfantine pendant deux ans et suivent de fait une scolarité de 11 années. Au Tessin, c'est presque la totalité des enfants qui, depuis des décennies, entrent dès leur 3^e année à la Scuola dell'infanzia. Seuls quatre cantons connaissent une situation où moins de 50 pour cent des enfants vont à l'école enfantine durant deux ans.

HarmoS entraîne une nouvelle configuration de la journée scolaire, avec des horaires blocs et des structures de jour. L'utilisation de ces structures reste facultative. Dans toutes les villes et agglomérations, les listes d'attente pour les haltes-garderies s'allongent régulièrement, ce qui suffit à prouver, plus que largement, le besoin d'une offre de structures d'accueil de jour. Les femmes professionnellement actives seront les premières à bénéficier des possibilités supplémentaires d'accueil créées par HarmoS, sans que la responsabilité de l'éducation soit pour autant transférée à l'État. Actuellement, de trop nombreux enfants sont quotidiennement laissés à eux-mêmes durant de longues périodes.

Des standards nationaux de formation, un plan d'étude et des moyens d'enseignement par région linguistique ainsi qu'un enseignement des langues coordonné faciliteront la mobilité des salarié(e)s ayant des charges éducatives, sans que les cantons soient dessaisis de leur compétence scolaire.

HarmoS est nécessaire

Les différenciations sociales des enfants apparaissent dès la scolarisation. En comparaison internationale, la Suisse est à la traîne. Cela malgré le fait que la commission suisse de l'Unesco, les Tests Pisa et le programme national de recherche « L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation » (PNR 52) soulignent que, du point de vue de l'égalité des chances, des approches cohérentes de l'encouragement précoce de l'enfant sont nécessaires. L'école telle que nous la connaissons ne peut en neuf ans éliminer les effets discriminants de l'inégalité sociale. Au lieu de développer une 10^e année scolaire afin de préparer les élèves en fin de scolarité à la formation professionnelle, il est plus intelligent et moins onéreux de développer l'encouragement précoce de l'enfant.

Le PNR 52 indique qu'aujourd'hui encore, 44 pour cent des parents veulent, à coup de discipline stricte, produire de petits robots. Il est significatif que l'UDC, avec sa conception d'une société autoritaire, préfère des enfants soumis à des enfants — et des adultes — affectueux. Une société reposant sur la communication et les services a toutefois besoin d'hommes et de femmes autonomes, créatifs, socialement compétents et novateurs. Seul un style d'éducation participatif permet le développement de ces compétences. Un Oui à HarmoS doit donc contribuer à façonner une école dans laquelle chaque enfant a la possibilité de développer pleinement les aptitudes qui sommeillent en lui.